



ARGUMENTAIRE

ANIMATION REGIONALE DE RESEAU ET DE TERRITOIRE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Une logique de réseau importante en région :

La **mise en réseau** des associations consiste à structurer le tissu associatif, en créant des lieux de convergence entre des associations présentes sur un même territoire (logique **territoriale**) ou exerçant des activités similaires (logique **sectorielle**).

Les associations, unions et fédérations membres du CRAJEP Occitanie sont des réseaux associatifs régionaux de jeunesse et d'éducation populaire. Elles fédèrent des adhérents (personnes morales - associations, structures locales, collectivités – et/ou personnes physiques) et animent un réseau de personnes, d'associations et de structures départementales et locales sur l'ensemble du territoire régional.

Le CRAJEP est lui-même, en tant que coordination associative, un comité qui fédère les réseaux régionaux de jeunesse et d'éducation populaire.

Par leur travail quotidien auprès des populations, par l'engagement de leurs responsables associatifs, de leurs professionnels et de leurs bénévoles, **ces associations régionales conduisent, dans le cadre de leur projet associatif et de leurs valeurs, un travail indispensable au développement des territoires de notre région.**

Les enjeux de la mise en réseau pour les associations :

- Remédier à l'isolement des associations, en les informant, les soutenant, les formant et les aidant pour faire face à un environnement de plus en plus mouvant et complexe,
- Développer la solidarité associative, la capitalisation, la mutualisation, le transfert de pratiques et les logiques d'accompagnement,
- Conforter et densifier le tissu associatif régional, au niveau territorial et thématique, développer les compétences des acteurs et qualifier l'action associative,
- Valoriser et représenter le réseau des acteurs JEP auprès d'instances associatives, des partenaires institutionnels et collectivités territoriales, du local au régional.

Les missions essentielles des réseaux JEP :

Les associations régionales de jeunesse et d'éducation populaire, démontrent régulièrement leur capacité de transformation et d'innovation.

Elles inscrivent la citoyenneté dans leurs objectifs, elles coordonnent, mettent en résonance, capitalisent les bonnes pratiques. Elles développent des outils d'animation du réseau et des méthodologies pour qualifier les acteurs.

Des missions communes (hors animation des instances statutaires) :

→ Représentation

- Participation à des instances de décisions politiques
- Représentation active auprès des pouvoirs publics
- Rôle de veille et d'interpellation
- Contribution à l'élaboration des politiques publiques et notamment dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire

→ Promotion et valorisation :

- Actions de communication, production d'outils partagés, pour une meilleure reconnaissance
- Portage d'une parole collective et défense de valeurs communes
- Défense de la spécificité du modèle associatif, des principes et des actions de l'éducation populaire.

→ Animation du réseau :

- Mise en place d'espaces d'échange, de coopération, de mise en synergie : rencontres, réflexion, échanges de pratiques, de compétences, d'expériences et de savoir-faire...
- Mise en œuvre et coordination d'actions fédératrices
- Information des adhérents
- Fonction ressources et conseil auprès des membres et des acteurs des territoires.

→ Mutualisation de moyens et de services :

- Actions collectives : formation, action de professionnalisation, ingénierie, accompagnement des bénévoles et des professionnels, aide dans la réalisation des projets des adhérents.
- Appui au développement, aux fonctions supports : RH, administrative et financière.
- Appui au développement de projets territoriaux et de partenariats.
- Soutien à l'expérimentation, à la recherche - action et à l'innovation associative : mutualiser, capitaliser, essaimer les pratiques innovantes au sein du réseau (pédagogiques, culturelles, sociales...).

Un réseau régional JEP membre du CRAJEP Occitanie, doit organiser des actions propres à son réseau (cf. *les missions précisées plus haut*) et assurer la mise en œuvre d'un projet régional et d'actions reconnues sur le territoire régional.

Le soutien du Conseil Régional Occitanie à l'animation du réseau est indispensable pour soutenir les membres du CRAJEP dans leurs actions au plus près des territoires (en appui de leurs structures locales).

Ainsi, aider le réseau associatif à se déployer et à monter en compétences, c'est garantir la pérennité de son action, et apporter de la stabilité à toutes les associations membres de ce réseau du local au régional.